

# RÉUNION PUBLIQUE DE LA VIGIE DE LA LAÏCITÉ

17 septembre 2021

-----

**Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis,**

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP).

La disparition de l'Observatoire de la laïcité à l'initiative du Gouvernement a profondément attristé les libres penseurs de ce pays, elle les a même révoltés. Le bilan de l'Observatoire n'est plus à faire. C'est pour cela même que le pouvoir exécutif l'a supprimé. L'Observatoire nous avait à tort donné le sentiment qu'il s'agissait d'une autorité administrative indépendante, à la manière, par exemple, du Défenseur des droits. Comme l'ont fait en cette qualité dans leur domaine Dominique Baudis et Jacques Toubon hier ou Mme Claire Hédon aujourd'hui, Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène ont magistralement œuvré à la tête de l'Observatoire pour la défense de la laïcité, pour la protection de la démocratie, pour la sauvegarde de la République.

Hélas ! L'Observatoire de la laïcité était une simple commission consultative dépendant des services du Premier ministre qu'un trait de plume vengeur a pu effacer facilement sans pour autant gommer l'incalculable travail accompli de 2013 à 2021.

La création de la Vigie de la laïcité, pour combler le vide laissé par la suppression de l'Observatoire, réjouit la FNLP et tous les libres penseurs de France qui ont pu mesurer l'importance de cette initiative

dans la situation présente : ils ont donc accueilli avec enthousiasme à leur congrès national de Voiron le professeur Jean Baubérot, l'un des fondateurs de cette Vigie, l'équivalent de la Chouette de Minerve dans le domaine de la séparation des Églises et de l'État.

La Vigie de la laïcité devra rester à son poste de veille, en ces temps où les atteintes aux libertés et droits fondamentaux s'amoncèlent, en ces temps où s'affichent sans fard des ambitions néo-concordataires, notamment à l'égard des musulmans, en ces temps où la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République bouscule l'équilibre découlant des lois des 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur le contrat d'association et 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, dans la mesure où le nouveau texte fragilise les libertés constitutionnelles d'association et de conscience, en particulier au moyen de l'imposition d'un contrat d'engagement républicain aux groupements, de l'extension du pouvoir de dissolution administrative de ces derniers et d'une procédure de reconnaissance préalable des associations culturelles.

La Vigie va devoir accomplir un travail immense : travail d'explication, travail de pédagogie, travail de préservation du patrimoine politique de tous citoyens, celui de la République. Avec le souci de préserver l'indépendance réciproque de nos associations, qui ont des vocations différentes, la FNLP apporte tout son soutien à la Vigie de la laïcité à laquelle elle souhaite longue vie. Nous avons en commun la magnifique parole de Victor Hugo combattant l'infâme loi Falloux de 1850 sur l'enseignement : « *l'Église chez elle et l'État chez lui.* »

Je vous remercie

